



Assemblée générale

AG/10789

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale
Soixante-troisième session
57^e séance plénière – après-midi

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: LE MINISTRE PALESTINIEN DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DÉNONCE UNE SITUATION « INTENABLE ET INACCEPTABLE »
DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS**

Le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Riad Al-Malki, a dénoncé aujourd'hui devant l'Assemblée générale, une situation « intenable et inacceptable » dans les territoires occupés, en regrettant le peu d'avancées dans le processus de paix avec Israël. Avant de l'entendre, l'Assemblée a adopté une résolution* dans laquelle elle décide de décerner « le Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme » au cours de la manifestation qu'elle organisera, le 10 décembre prochain, pour commémorer la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Riad Al-Malki est monté à la tribune de l'Assemblée, après avoir participé, ce matin, à une manifestation dédiée à la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Avant les 11 déclarations faites aujourd'hui dont celle de la France, au nom de l'Union européenne, de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie saoudite, le Ministre a dénoncé le fait qu'en toute impunité, Israël continue de tuer, de blesser, d'emprisonner, de déplacer et de punir collectivement les Palestiniens. Aujourd'hui à Gaza, 80% des habitants vivent en-dessous du seuil de pauvreté alors que 50% des adultes sont au chômage et plus 90% des entreprises sont fermées.

Les activités de colonies de peuplement, particulièrement intensifiées à Jérusalem-Est, la construction de routes secondaires, les points de contrôle et autres installations militaires israéliennes occupent aujourd'hui 50% des terres en Cisjordanie, a dénoncé le Ministre. Rappelant l'attachement de son Gouvernement aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, au principe de la terre contre la paix, à la Feuille de route du Quatuor, à l'Initiative de paix arabe et aux mémoranda d'accords d'Annapolis, le Ministre a prévenu qu'il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient aussi longtemps que la question palestinienne demeurera irrésolue.

Il a rappelé la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à son « devoir collectif » de faire respecter la loi et de contraindre Israël à honorer ses obligations légales. Pour que le processus de paix aboutisse, a répondu le représentant de la France, au nom de l'Union européenne, il est indispensable de mettre un terme à tous les actes de violence et de terrorisme entre les parties.

Condamnant les tirs de roquettes des milices palestiniennes sur le territoire israélien, il a tout de même invité Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Il a en outre condamné avec la plus grande fermeté les violences et les exactions commises par les colons israéliens de Cisjordanie, en se disant préoccupé par les activités de colonisation dans et autour de Jérusalem, ainsi que dans le reste de la Cisjordanie.

L'Union européenne, a poursuivi le représentant, salue les efforts déployés par l'Égypte en vue de surmonter les divisions interpalestiniennes. On a besoin avant tout, a estimé le représentant égyptien, de l'intensification des efforts internationaux pour garantir un accord sur les questions clefs du statut final, telles qu'énoncées dans la Feuille de route et dans les memoranda d'Annapolis.

Le succès du processus de paix exige un effort rapide de la communauté internationale pour rectifier la situation actuelle illégale dans les territoires palestiniens occupés, a insisté le représentant. Malgré l'adoption, par le Conseil de sécurité, de centaines de résolutions, le peuple palestinien continue d'être victime d'une politique de meurtre et d'occupation, a insisté, à son tour, le représentant de la Syrie. Les États arabes ont signé leur engagement en faveur d'une paix durable mais attendent le même sérieux de la part d'Israël, a dit son homologue de l'Arabie saoudite.

L'Assemblée, qui a été saisie de quatre résolutions présentées par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**, poursuivra son débat demain mardi 25 novembre à partir de 10 heures.

* *A/63/L.31*

** *A/63/L.32 à L.35*

QUESTION DE PALESTINE

Rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine ([A/63/368](#))

Dans ce rapport, portant sur la période allant de septembre 2007 à août 2008, le Secrétaire général souligne que de nouvelles perspectives de règlement pacifique de la question palestinienne sont apparues, avec le lancement du processus d'Annapolis et des négociations bilatérales régulières entre Israël et les Palestiniens, tout en reconnaissant que la situation sur le terrain est demeurée difficile, aussi bien en Israël que dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Rédigé en application de la résolution 62/83 de l'Assemblée générale, le rapport contient les observations du Secrétaire général sur l'état actuel du conflit israélo-palestinien et sur les efforts menés au niveau international pour relancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement pacifique. Il présente également les réponses reçues de la part du Président du Conseil de sécurité et des parties concernées aux notes verbales envoyées, conformément à la demande figurant au paragraphe 20 de ladite résolution.

Le Secrétaire général signale que malheureusement, les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens –et entre Palestiniens– se sont poursuivis durant la période considérée. Selon le rapport, au total 35 Israéliens, dont 4 enfants, et 600 Palestiniens, dont 87 enfants, ont perdu la vie entre le 1^{er} septembre 2007 et le 19 août 2008 lors d'incidents liés au conflit.

Le Secrétaire général met cependant en exergue certaines avancées dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Il note avec satisfaction que l'Autorité palestinienne, sous la direction du Premier Ministre Salam Fayyad, a fait des progrès importants pour ce qui est d'imposer l'ordre public, et notamment désarmer et arrêter les militants, durant la période considérée.

Il déplore la poursuite de l'expansion des colonies en Cisjordanie par le Gouvernement israélien, qui entrave le processus politique bilatéral. À propos de la construction du mur, il rappelle que les travaux ne suivent pas la Ligne verte et contreviennent à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

Le Secrétaire général souligne également que le gouvernement de M. Fayyad a également pris d'importantes mesures de réforme économique et budgétaire qui ont permis de limiter la masse salariale de l'Autorité palestinienne et de relancer le processus budgétaire. Malheureusement, le Gouvernement israélien n'a pas sensiblement assoupli le régime de bouclage en Cisjordanie.

Selon le Secrétaire général, la situation demeure critique à Gaza. Par conséquent, il demande à Israël de revoir et de cesser sa politique consistant à faire pression sur la population civile de Gaza en réponse aux actes inacceptables perpétrés par le Hamas et d'autres militants.

En conclusion, le Secrétaire général assure que l'ONU continuera d'œuvrer à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'un règlement régional global, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Déclarations

M. MIGUEL D'ESCOTO BROCKMANN, Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, a déclaré qu'il importait, pour les Nations Unies, d'employer le terme « apartheid » pour qualifier les mesures politiques israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Il ne faut pas avoir peur d'appeler les choses par leur nom, et ce sont les Nations Unies, après tout, qui ont adopté la Convention internationale contre le crime d'apartheid, a-t-il lancé. Il y a plus de 20 ans, a-t-il poursuivi, l'ONU a écouté la société civile qui lui réclamait des sanctions comme moyen non violent de faire pression sur le Gouvernement sud-africain et de l'amener à mettre fin à ses violations des droits de l'homme.

Aujourd'hui, a estimé le Président, les Nations Unies doivent écouter la nouvelle génération de la société civile qui appelle à des actions similaires. « Je suis stupéfait que l'on continue d'insister sur la patience alors que nos frères et nos sœurs sont crucifiés », a-t-il dit. Après avoir rappelé sa condamnation de l'Holocauste et de tout abus commis contre les « frères et sœurs juifs », le Président a déclaré que la souffrance du peuple juif ne donnait à personne le droit d'abuser d'autrui, en particulier ceux qui ont des relations profondes et exemplaires avec ce peuple.

Je tiens également à rappeler à « mes frères et sœurs israéliens », a poursuivi le Président, que même s'ils ont le « bouclier » des États-Unis ou du Conseil de sécurité, aucun acte d'intimidation ne changera la résolution 181 appelant à la création de deux États. L'absence d'un État palestinien tourne l'ONU en dérision et nuit gravement à son image et à son prestige, a insisté M. d'Escoto qui a ensuite engagé les « frères et sœurs du pays hôte » à mettre fin à une politique qui ne fait que retarder l'avènement de la justice au Moyen-Orient.

La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour aider les Israéliens et les Palestiniens à réaliser la solution à deux États, et les Nations Unies ont la responsabilité de résoudre la question de la Palestine, a ajouté le Président. Faisons en sorte que ce soit une « responsabilité permanente », a conclu le Président, en exhortant la communauté internationale à mettre fin à l'impasse politique qui perpétue « avec cynisme » la haine, l'isolement et les abus.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avant de présenter les quatre projets de résolution élaborés par le Comité, est revenu sur la situation dans le Territoire palestinien occupé et l'évolution du processus politique. Il a rappelé qu'il y a un an, la communauté internationale s'était félicitée de la tenue à Annapolis d'une Conférence internationale organisée par les États-Unis pour donner suite à une initiative du Quatuor. Cette Conférence s'était traduite par une reprise du processus politique entre Israéliens et Palestiniens et un soutien politique, économique et financier sans précédent de la communauté internationale à l'Autorité palestinienne, puis par d'importantes promesses de dons lors de la Conférence des bailleurs de fonds qui s'était tenue en décembre 2007.

Notre Comité a participé à ce vaste mouvement de relance du processus de paix et s'est employé, dans le cadre de son programme de travail, à créer des conditions favorables pour faire avancer les négociations relatives au statut permanent, a indiqué le Président. Aujourd'hui, a constaté le Président, il existe un fossé de plus en plus profond et un décalage saisissant entre les négociations bilatérales, les efforts de la communauté internationale et la dégradation de la situation sur le terrain.

« L'unique solution consiste à engager des négociations sérieuses sur les questions de fond », a-t-il estimé. Parallèlement, il faut que les actions sur le terrain changent radicalement. Il convient de mettre un terme à la poursuite des implantations de colonies de peuplement, s'est-il expliqué, avant d'affirmer que les extrémistes devaient répondre de leurs actions devant la justice. « Le blocus de Gaza doit être levé, le cessez-le-feu maintenu, l'activité économique dans le territoire palestinien relancée et les restrictions à la circulation des personnes et biens levées », a-t-il ajouté.

Le Comité estime que la cause fondamentale du conflit demeure la poursuite de l'occupation illégale du territoire palestinien, a indiqué le Président. Un règlement négocié de cette question doit s'appuyer sur les résolutions 194 de l'Assemblée générale et 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité. Le Comité, a-t-il ajouté, reste vivement préoccupé par les divisions internes palestiniennes qui font obstacle à une réconciliation nationale et à la réunification de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Il a souscrit aux efforts que déploient les pays arabes et les autres pays, ainsi qu'aux initiatives du Président Abbas visant à restaurer l'unité nationale préalable à un règlement durable de la question palestinienne. Soulignant enfin le rôle de l'ONU, le Président a espéré en conclusion que le Conseil de sécurité s'acquittera des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte.

M. RIAD AL-MALKI, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, a souligné que la commémoration de la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien rassure le peuple palestinien sur le maintien de l'engagement international, y compris celui des Nations Unies. Cet engagement a aidé à fortifier la persévérance des Palestiniens pendant les nombreuses années de combat contre l'injustice, l'absence d'État, l'oppression et l'occupation qui parsèment le long chemin de la réalisation de leurs droits de l'homme inaliénables et leurs aspirations nationales. Il a rappelé que plus de la moitié du peuple palestinien, constituant plus de trois générations, continue de vivre en exil, alors que l'autre partie continue de vivre sous le joug de l'occupation israélienne.

Le Ministre a souligné que le peuple palestinien éprouve du chagrin et du ressentiment face aux injustices, aux humiliations sans fin et aux affronts à leur dignité. Les Palestiniens sont profondément déçus, a-t-il déclaré, par les nombreuses promesses si souvent répétées mais jamais tenues. Mais ils gardent l'espoir, assurés de la justesse de leurs causes et de l'appui de la communauté internationale. Ils n'ont jamais renoncé à leurs aspirations légitimes, a-t-il insisté, avant de rappeler que les Palestiniens se sont engagés en faveur de la solution de deux États comme moyen d'édifier pacifiquement leur État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, en territoire palestinien sous occupation israélienne depuis 1967.

M. Al-Malki a rappelé l'engagement des dirigeants palestiniens en faveur des termes de référence de la Conférence de Madrid, y compris les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, ainsi que le principe de la terre contre la paix. Les dirigeants palestiniens se sont efforcés de remplir les obligations de la Feuille de route du Quatuor et de soutenir l'Initiative de paix arabe ainsi que les mémoranda d'Accords d'Annapolis.

Malheureusement, a regretté le Ministre, aucun progrès significatif n'a été enregistré depuis la reprise du processus de paix, l'année dernière, à cause des politiques et pratiques illégales israéliennes. Israël, a-t-il accusé, a continué, avec impunité, de tuer, blesser, emprisonner, déplacer et punir collectivement les civils palestiniens, en détruisant leurs maisons, leurs propriétés, leurs infrastructures et leurs terres. Israël, a encore accusé le Ministre, a poursuivi sa campagne de colonisation illégale, par la construction et l'expansion des colonies de peuplement et du mur sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Tout cela, a expliqué le Ministre, pour modifier le caractère, le statut et la composition démographique, consolider sa présence et mettre en pratique son agenda expansionniste.

Depuis l'année dernière, a encore dit le Ministre, Israël a continué son usage excessif de la force tandis que ses colons extrémistes sèment mort et désolation. Comme punition collective, Israël a continué d'imposer des restrictions aux mouvements des biens et des personnes, a ajouté le Ministre, en dénonçant les 630 barrages en Cisjordanie qui s'ajoutent à un régime très restrictif. Israël a aussi maintenu son siège à Gaza qui est devenu une prison à ciel ouvert. Aujourd'hui à Gaza 80% des civils vivent en-dessous du seuil de pauvreté alors que 50% des adultes sont au chômage et 90% des entreprises sont fermées.

Les activités de colonisation ont été particulièrement intenses à Jérusalem-Est, a indiqué le Ministre. Les colonies de peuplement, le mur, les points de passage, les barrages et les autres installations militaires occupent désormais environ 50% du territoire de la Cisjordanie. La poursuite de cette campagne illégale de colonisation menace les perspectives de paix, a prévenu le Ministre. Tous ces actes, a-t-il voulu, doivent être fermement rejetés et condamnés. Il est du devoir collectif de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, de faire respecter la loi et de contraindre Israël à obéir à ses obligations légales, a-t-il affirmé. La situation

actuelle est intenable et inacceptable et il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient aussi longtemps que la question palestinienne demeurera irrésolue, a aussi prévenu le Ministre.

M. TOUHID HOSSAIN, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, a signalé que son pays était gravement préoccupé par les souffrances continues du peuple palestinien, ainsi que par la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires occupés. Il a mis l'accent sur la situation à Jérusalem-Est et a condamné le blocus imposé à Gaza, un autre exemple, selon lui, de la violation, par Israël, du droit international humanitaire. Il a demandé la levée immédiate de toutes les restrictions qui ont été imposées à la liberté de mouvement des civils palestiniens, ainsi que le démantèlement immédiat du mur de séparation.

M. Hossain a signalé qu'en tant que signataire de la Convention de Genève, Israël ne pouvait « s'absoudre » de sa responsabilité de protéger les droits des personnes qui se trouvent sous son occupation. Le Bangladesh est convaincu que la mise en œuvre de la totalité des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité permettra de résoudre la crise palestinienne, a-t-il ajouté. Les efforts déployés par Israël pour assujettir la résistance palestinienne violent toutes les normes internationales humanitaires.

M. Hossain s'est ensuite félicité du processus lancé à Annapolis, mais a averti que celui-ci échouera, à moins que les parties fassent preuve d'une réelle volonté politique. Il a salué le renouvellement de l'Initiative de paix arabe. Il a également estimé que les questions relatives aux frontières, aux réfugiés, aux colonies et à Jérusalem ne pourront être résolues qu'en appliquant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que les termes de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Après avoir demandé le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés et de Jérusalem-Est, le Secrétaire d'État a engagé l'État hébreux à s'abstenir d'appliquer toute mesure susceptible de porter atteinte à la viabilité d'un prochain État palestinien.

S'exprimant au nom de l'Union européenne, M. PHILIPPE DELACROIX (France) a salué l'engagement des deux parties en faveur d'une solution qui, conformément à la Feuille de route du Quartet, doit permettre la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël et de ses autres voisins. Il a souligné l'importance du processus de négociations entre les parties, lancé il y a un an à Annapolis, qui a renouvelé l'implication des partenaires régionaux et internationaux en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'Union, a-t-il dit, soutient ce processus et invite les parties à maintenir un dialogue constructif fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur le principe terre contre paix, sur l'Initiative arabe de paix, sur la Feuille de route et sur les précédents Accords conclus entre les deux parties.

L'Union est cependant préoccupée par les activités de colonisation dans et autour de Jérusalem, ainsi que dans le reste de la Cisjordanie, a poursuivi le représentant. Ces activités « contraires au droit international et aux engagements d'Israël au titre de la Feuille de route », nuisent à la crédibilité du processus engagé à Annapolis, affectent la viabilité du futur État palestinien et rendent plus difficile le développement de l'économie palestinienne. Pour que le processus de paix puisse aboutir, a poursuivi le représentant, il est indispensable de mettre un terme à tous les actes de violence et de terrorisme entre les parties. L'Union condamne fermement les tirs de roquettes par les milices palestiniennes en direction du territoire israélien. Si elle reconnaît à Israël le droit à la légitime défense, l'Union l'invite cependant à faire preuve de la plus grande retenue et souligne que son action ne doit en aucun cas être disproportionnée ou contrevir au droit international, a précisé M. Delacroix. En outre, a-t-il dit, l'Union condamne

avec la plus grande fermeté les violences et les exactions commises par les colons israéliens de Cisjordanie à l'encontre des civils palestiniens.

L'Union européenne salue les efforts déployés par l'Égypte en vue de surmonter les divisions interpalestiniennes. Préoccupée par le récent retour des violences à Gaza et au sud d'Israël, elle appelle les parties à respecter le calme et exprime l'espoir que ce calme permettra un soutien renforcé à la population civile de Gaza, y compris l'ouverture des points de passage. L'Union européenne, a continué le représentant, appelle aussi à la libération immédiate du caporal Gilad Shalit et salue les efforts mis en œuvre à cette fin, en particulier par les partenaires de la région. Elle demande également la libération immédiate des ministres et parlementaires palestiniens détenus par Israël.

Évoquant le soutien apporté par l'Union, le représentant français a fait part, dans le domaine du renforcement du secteur de la sécurité, de la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens. M. Delacroix a également évoqué l'assistance humanitaire et financière, soulignant à cette occasion, qu'il importe désormais de maintenir un suivi attentif des résultats de la Conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris, le 17 décembre 2007.

Mme ILEANA NÚÑEZ MORDOCHE (Cuba), s'exprimant au nom du Mouvement des non-alignés, a appelé les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'injustice dont est victime le peuple palestinien, en faisant les efforts nécessaires pour résoudre la question de la Palestine dans tous ses aspects. Le Mouvement des non-alignés, a-t-elle dit, exprime sa grave préoccupation face à la détérioration constante de la situation, notamment en raison d'un recours à la force excessif et indiscriminé de la part d'Israël contre la population civile palestinienne. Selon elle, les punitions collectives imposées par Israël constituent une grave violation du droit international humanitaire. Elles violent virtuellement tous les droits de l'homme du peuple palestinien et dévastent les conditions socioéconomiques, contribuant à une crise humanitaire désespérée, a-t-elle dit.

La représentante a dénoncé le bouclage de la bande Gaza par Israël et les obstacles aux mouvements des biens et des personnes. Israël, a-t-elle poursuivi, continue aussi d'imposer un réseau humiliant et discriminatoire de centaines de contrôles en Territoire palestinien occupé, a-t-elle ajouté, en soulignant les dommages sérieux subis par l'économie et la société palestiniennes. Le Mouvement des non-alignés condamne l'occupation militaire prolongée des territoires palestiniens par Israël depuis 1967, a-t-elle affirmé. Le Mouvement se déclare également gravement préoccupé par la poursuite par Israël des activités illégales de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, même pendant un processus de paix. Elle a condamné ces mesures et a demandé leur suppression immédiate.

La représentante a souligné qu'Israël, en tant que puissance occupante, a d'évidentes responsabilités. Elle lui a demandé de cesser ses violations et ses infractions du droit international et d'obéir scrupuleusement au droit international humanitaire. Elle a appelé la communauté internationale à continuer de fournir une aide d'urgence économique et financière au peuple palestinien pendant cette période critique. Elle a aussi appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses propres résolutions.

M. DEVENDRA DWIVEDI (Inde) a déclaré que les espoirs suscités lors de la Conférence d'Annapolis ne se sont toujours pas concrétisés. Il a notamment évoqué la poursuite de la colonisation en Cisjordanie, la construction du mur de séparation et la division des territoires palestiniens. Il a également mis l'accent sur le blocus imposé à la bande de Gaza qui n'a

contribué, selon lui, qu'à aggraver la situation humanitaire. M. Dwivedi s'est dit gravement troublé par l'annonce, la semaine dernière, de la suspension de tous les convois d'aide humanitaire à destination de Gaza. Nous demandons la levée de ce blocus afin de permettre la reprise de l'approvisionnement en commodités essentielles, a-t-il déclaré. Le représentant de l'Inde s'est également dit préoccupé par l'augmentation du nombre d'incidents violents perpétrés par des colons juifs. Il faut mettre un terme à la violence afin de permettre la reprise d'un dialogue sérieux, a-t-il ajouté.

M. Dwivedi a demandé la levée des barrières qui entravent la liberté de mouvement en Cisjordanie ainsi que la levée du blocus imposé à Gaza. Un État palestinien souverain, viable et indépendant ne pourra voir le jour dans les conditions actuelles. Il a engagé le Quatuor pour le Moyen-Orient à redoubler d'efforts pour faire avancer le processus de façon à obtenir les résultats voulus, et a signalé que sa délégation appuie les solutions politiques apportées par la Feuille de route et par l'Initiative de paix arabe. M. Dwivedi a par ailleurs expliqué que l'Inde avait versé, entre autres, une aide budgétaire de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. Avant de conclure, le représentant a engagé les parties et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour résoudre la question de la Palestine au cours de l'année à venir.

M. HOANG CHI TRUNG (Viet Nam) a salué l'engagement continu des Israéliens et des Palestiniens en faveur des négociations sur le statut final lancées dans le cadre du processus d'Annapolis, ainsi que le soutien vigoureux démontré lors des Conférences internationales de Paris, de Bethléem, de Londres et de Berlin en faveur de la création d'un État palestinien. Il a également estimé encourageantes les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour restaurer l'unité nationale, garantir l'état de droit et promouvoir le développement socioéconomique dans les territoires. Toutefois, ces progrès timides ne doivent pas occulter le fait que plus de 60 ans après l'adoption de la résolution 181, et plus de 40 ans après celle de la résolution 242 du Conseil de sécurité, la paix au Moyen-Orient n'est toujours pas réalisée, a-t-il dit.

Le représentant a exprimé sa préoccupation devant les incursions militaires d'Israël en Cisjordanie, l'expansion de ses colonies de peuplement en territoire palestinien, la poursuite de la construction du mur de séparation, la fermeture de points de passage et les limitations imposées à la liberté de circulation et la détention prolongée de milliers de prisonniers palestiniens, toutes mesures auxquelles il faut mettre un terme afin de faciliter les négociations en cours, a déclaré le représentant. Il a brièvement évoqué les situations au Liban, pays dont il a encouragé les parties à cultiver la plus grande retenue et à s'engager dans le processus de réconciliation nationale, de reconstruction socioéconomique et d'intégration régionale et internationale. Il a, en conclusion, soutenu la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701.

M. MAGED ABDELAZIZ (Égypte) a rappelé que, malgré la tenue de la Conférence d'Annapolis pour relancer le processus de paix pour le Moyen-Orient et les nouveaux espoirs suscités pour atteindre le but d'établir un État palestinien viable avant la fin de 2008, ces objectifs n'ont pas été réalisés. Selon lui, les négociations n'ont pas accompli de progrès notables, alors que les conditions humanitaires de la population civile en Cisjordanie et sur la bande de Gaza ont continué de se détériorer. Israël, la puissance occupante, n'a pas cessé ses pratiques illégales dans les territoires palestiniens occupés, a-t-il dénoncé, comme la punition collective imposée contre la population de la bande de Gaza.

Le représentant égyptien a souligné que la mise en œuvre de la Feuille de route et des mémoranda d'Annapolis a besoin de l'intensification des efforts internationaux pour garantir qu'un accord soit trouvé sur les questions clés du statut final. Le succès du processus de paix

exige un effort rapide de la communauté internationale pour rectifier la situation actuelle illégale dans les territoires palestiniens occupés, conformément à la Feuille de route et aux règles du droit international, y compris la fin immédiate des activités de colonisation, l'élimination des obstacles imposés à la liberté d'accès et de mouvement, la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, la libération des prisonniers palestiniens et des fonctionnaires, la livraison de carburant à Gaza, la réouverture des frontières pour permettre la reconnexion des Palestiniens et la fin de la crise à Gaza. À cet égard, a-t-il dit, l'Égypte continue de soutenir les efforts qui visent à restaurer les droits inaliénables des Palestiniens et à réaliser leur aspiration légitime d'établir un État indépendant viable sur la base d'une solution à deux États, côte à côte.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a déclaré que le calvaire du peuple palestinien se poursuit au mépris de la légitimité internationale, du droit et des droits de l'homme. Le peuple palestinien doit retrouver ses droits légitimes, y compris le droit au retour des réfugiés, a-t-il déclaré. Il a signalé que malgré l'adoption, par le Conseil de sécurité, de centaines de résolutions, le peuple palestinien continue d'être victime d'une politique de meurtre et d'occupation. Le représentant a condamné le non-respect, par Israël, du droit international, et a estimé qu'il est impérieux que les Nations Unies trouvent une solution juste au problème. Il a notamment estimé que l'Organisation devait porter la responsabilité de la non-application de la résolution 194 du Conseil de sécurité. Voilà l'échec le plus flagrant de l'Organisation, a-t-il lancé.

Nous nous réunissons alors que le monde entier voit le peuple palestinien soumis à une destruction sans précédent dans l'histoire de l'humanité, a enchaîné M. Ja'afari. Israël continue sa politique de punition collective et de destruction, faisant de Gaza la plus grande prison à ciel ouvert du monde, a-t-il dit. Le représentant a également évoqué la construction du mur de séparation, la confiscation des terres ainsi que l'emprisonnement de personnages politiques démocratiquement élus. La puissance occupante continue de détenir des fonctionnaires de l'UNRWA et empêche la circulation des véhicules de l'ONU en dépit du privilège d'immunité dont ils bénéficient, a également signalé le représentant de la Syrie.

Selon lui, la plupart des pays du monde et les Nations Unies ont pris position pour exiger la cessation de ces activités qui ne font qu'exacerber les tensions dans la région. Il a plaidé pour la création d'un État palestinien indépendant et a estimé qu'une paix juste et durable ne verra le jour que si Israël met en œuvre les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution de 1981 sur le Golan occupé. Il a également évoqué la revitalisation lancée en 1991 à la Conférence de Madrid, pour ensuite se féliciter de l'Initiative de paix arabe.

M. HABIB MANSOUR (Tunisie) a réaffirmé la préoccupation de son pays devant les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. En effet, des centaines de milliers de Palestiniens vivent des heures sombres en raison du blocus imposé par Israël et qui est à l'origine d'une grave situation humanitaire, a-t-il dit. La Tunisie s'est toujours faite le champion du peuple palestinien, a rappelé son représentant, réitérant les principes constants de la politique tunisienne à l'égard de la cause palestinienne. La responsabilité de trouver une solution juste et durable incombe cependant à la communauté internationale dans son ensemble, a souligné la délégation. Dans ce contexte, le représentant s'est félicité des efforts déployés par l'UNRWA, ainsi que par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il est absolument indispensable de trouver une solution juste, globale et durable à cette situation, a affirmé en conclusion le représentant, qui a appelé le Quatuor à faciliter les négociations israélo-palestiniennes.

M. OMAR ALI SALEHAL-OYAI (Arabie saoudite) a souligné que la question de la Palestine exige la coopération entre tous les États et que les Nations Unies doivent jouer leur rôle pour garantir la légitimité internationale et pour résoudre tous les problèmes. Nous espérons pouvoir mettre fin à l'occupation injuste par Israël des territoires palestiniens et d'autres terres arabes, a-t-il ajouté, en soulignant qu'Israël n'a appliqué aucune des responsabilités qui lui incombent. Il a dénoncé la construction d'un mur raciste, la confiscation de terres et la démolition de maisons, ainsi que la violence et le terrorisme commis par les colons israéliens. Selon lui, les pratiques actuelles d'Israël ont pour objectif de faire succomber les Palestiniens au désespoir. Il est nécessaire qu'Israël se retire des territoires palestiniens occupés depuis 1967, a-t-il ajouté, tout en plaidant pour le retour des réfugiés et l'octroi de réparations à ceux qui ne souhaiteraient pas rentrer. Il a aussi demandé à Israël de se retirer du Golan syrien. Le représentant saoudien a souligné que tous les États arabes ont signé leur engagement pour une paix durable, mais attendent toujours l'engagement du sérieux de la part d'Israël qui doit mettre fin à son occupation et à la colonisation, qui ne font que vider les négociations de tout leur sens.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel